

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 janvier 2017

Absent et excusé : G. COURTOIS

La séance est ouverte à 18 h 00. Madame Marie MAHIEU et Monsieur BILLOUEZ sont absents en début de séance. Le Président précise que la séance commence par la séance publique, qu'il interrompra celle-ci pour prononcer le huis clos et examiner les points prévus en séance secrète pour ensuite rouvrir la séance publique.

4. Point supplémentaire

Le Président accueille et introduit en séance Messieurs BRAMI et BERTRAND, administrateurs délégués du projet Your Nature ainsi que Madame HISETTE, Directrice Générale Adjointe du projet.

Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par la Conseillère communale Sabine MAHIEU – Your Nature – Feuille de route : informations données par un Administrateur de la Société du Bois de Péronnes.

Madame Sabine MAHIEU expose sa question.

Monsieur BRAMI refait un petit historique du projet et précise que ni lui ni Monsieur BERTRAND ne sont des nouveaux venus car ils étaient déjà membres du Conseil d'Administration. Au niveau du projet, des travaux de terrassements, de défrichage, la pose de pieux ont été réalisés. Les travaux avancent bien mais ont pris du retard. La création de 188 logements, de divers bâtiments y compris la piscine, le tout est toujours bien d'actualité. L'ouverture officielle est simplement décalée car des études complémentaires ont dû être effectuées. Par ailleurs, le Cabinet du Ministre MARCOURT a confirmé tout récemment une subvention globale de 7,5 millions d'euro répartis entre le Fédéral et la Région. Au niveau financier, tout le monde peut être rassuré, les compléments, pour atteindre les 60 millions d'euro sont effectués par les actionnaires.

En ce qui concerne les questions posées sur les chalets, Monsieur BRAMI précise que certaines d'entre elles relèvent de la confidentialité et qu'il répondra à celles qui peuvent être assurées. Le nombre de chalets vendus, que ce soit via un compromis ou via une réservation est actuellement nul puisqu'ils n'ont pas été livrés mais le chiffre de 140 est bien réel. Les personnes ont signé en connaissance de cause. Il existe des conditions suspensives en matière de date et de financement mais cela résulte plus d'une optimisation fiscale plutôt qu'un éventuel problème de financement. Monsieur BRAMI précise ne pas avoir de doutes sur les chalets vendus. Certes, il y a eu quelques désistements mais les biens ont été revendus aussi vite. En ce qui concerne l'acompte versé, cela doit rester confidentiel.

Le nouvel échéancier des travaux est une reprise de ceux-ci le 15 février prochain. Les entreprises qui assurent la construction des chalets sont déjà bien avancées et les livraisons aux investisseurs s'échelonneront entre juin 2017 et mars 2018. L'ouverture du complexe est fixée au 15 juin 2017. Pour le public, il s'agira d'une première immersion dans ce que sera cet éco-resort et your nature 9 mois plus tard. A partir de septembre 2017, la centrale de réservation sera opérationnelle et les premières occupations auront lieu à partir de mars 2018.

Monsieur BERTRAND précise que ce projet est complexe et unique en son genre, ce qui explique le retard pris. Financièrement, cela représente un investissement de 60 millions d'euro et l'actionnariat a encore été renforcé dernièrement. Les achats auront lors de la passation de l'acte. Les gens se retrouveront avec des activités exclusivement dans la nature. Celles-ci seront en partie présentées entre le 15/06 et le 15/09/2017 notamment au niveau de la restauration. La piscine n'est nullement remise en cause. Le planning des six bâtiments répartis sur le site dépend de différents facteurs notamment le calendrier des entreprises, la météo,..., mais le projet sera actif en mars 2018.

Aux questions de Madame Sabine MAHIEU quant au nombre d'activités proposées, le personnel engagé en juin 2017, aux tarifs qui seront pratiqués, Monsieur BRAMI précise qu'une vingtaine d'activités seront proposées autour de la voile, de l'équitation, de la découverte de la nature, de cinéma en plein air, de piscine,... L'idée des promoteurs est de surprendre à l'ouverture de par le panel, la diversité et l'originalité des activités qui seront proposées. Quant au personnel, l'obligation minimale liée au subside obtenu est de 75 ETP soit environ 140 personnes. Pour le 15 juin 2017, 20 à 25 personnes devraient être occupées sur le site. Un planning d'embauche sera mis en place dans les deux mois. Le tarif d'entrée n'est pas encore fixé car il s'agit d'un concept, d'un produit, totalement neuf et les investissements sont en cours.

Monsieur VINCENT demande où en sont les contacts avec les impétrants et surtout qu'en est-il de leurs interventions ? Monsieur BRAMI signale que les accords existent mais que les travaux n'ont pas encore débutés. Le site ne sera pas encore électrifié en juin prochain. Monsieur VINCENT trouve aberrant d'imaginer l'ouverture du site sans électricité et sans bâtiment : les gens seront-ils accueillis sous une tonnelle équipée d'un groupe électrogène ? Quant aux rejets des eaux usées, le projet semble être nulle part en ce domaine. Monsieur BRAMI précise qu'ils y parviendront !

Madame Sabine MAHIEU demande ce qu'il se passera en cas de retard dans les livraisons. Monsieur BERTRAND rétorque qu'il n'y aura pas de retard; les pieux en périmètre tant de la piscine que des autres bâtiments sont déjà posés ! Par ailleurs, il précise que la majorité de la clientèle fréquentera le site les week-ends situés entre juin et septembre.

Monsieur VIVIER est conscient que ce projet est ambitieux et propose d'attendre la fin des travaux pour se prononcer. Cependant, il tient à attirer l'attention sur deux points : tout d'abord, il y aurait lieu de tenir compte des synergies sportives qui pourraient être mises en place avec les autres acteurs situés alentours à savoir le centre DEPS, le PYC et le TYC. En outre, comme déjà demandé six mois auparavant à Monsieur VAN LAETHEM, qu'en est-il des transports futurs du sable de la sablière toujours en activité et des terres à évacuer pour l'élargissement du Grand Large. Par où vont-ils transiter ? Il prend acte des 20 emplois qui seront créés pour juin 2017 dont 12 sportifs et 8 administratifs et chargés d'accueil selon ses renseignements. Il attire également l'attention sur le raccordement à effectuer par ORES. Le Centre ADEPS a mis un an pour avoir satisfaction Si les contacts ne sont pas déjà bien avancés, il semble illusoire d'être prêt à temps !

Monsieur BERTRAND explique qu'une solution par suçage et pulsion est à l'étude. Ce système aurait l'avantage de supprimer tout transport. Au niveau du sable, Monsieur BRAMI signale que les camions sortiront sur la N503, prendront à gauche en face de la station d'épuration de Maubray et rejoindront ensuite l'autoroute via la N52. A la question de Monsieur VIVIER quant au bruit généré par tous ces transports, Monsieur

BRAMI précise que le cahier spécial des charges est bien strict notamment au niveau du bruit. A la question de Monsieur VIVIER, Monsieur BRAMI signale qu'il a pris bonne note de l'intérêt pour la pratique de l'aviron.

Monsieur le Bourgmestre remercie Messieurs BRAMI et BERTRAND ainsi que Madame HISETTE pour leur présence et leurs réponses aux questions. Ceux-ci se retirent de séance.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Communications diverses

a) Le Conseil Communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 6 décembre 2016, le règlement-taxi sur l'enlèvement et le traitement des immondices voté par le Conseil communal en séance du 29 septembre 2016.

b) Circulaire du 9 novembre 2016 relative à la lutte contre le radicalisme et la radicalisation violente

Le Conseil prend connaissance de la Circulaire du SPW du 9 novembre 2016 relative à la lutte contre le radicalisme et la radicalisation violente et du Vade mecum joint.

Ce vade mecum présente des mesures s'appliquant à tout lieu de rassemblement en vue de garantir la tranquillité publique des citoyens. Il se concentre sur les aspects théoriques et pratiques de la police administrative et fournit les moyens d'action pour lutter contre les lieux de rassemblement favorables au phénomène de radicalisation.

Les mesures qui y sont reprises doivent être précédées, suivies et complétées par une coordination avec les services compétents en matière de sécurité sur le territoire. Cette coordination peut être réalisée par la création d'une cellule de Sécurité Intégrale Locale réunissant les acteurs du terrain.

Les conseillers communaux peuvent être les premiers acteurs de la mise en œuvre de ces politiques de prévention.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Zone de secours

Révision de la dotation pour 2017 à la baisse

Selon l'arrêté du 08 décembre 2016, Monsieur le Gouverneur de la Province a revu à la baisse la dotation de la Ville d'Antoing à la Zone de secours pour 2017. La dotation passe de 361.723,03 € à 337.864,27 €, soit une diminution de 23.858,76 €. Cette diminution sera prévue à la première modification budgétaire de 2017 à l'article 351/435-01. Monsieur VINCENT demande quelles sont les réactions des autres communes car nombre d'entre elles voient leur dotation augmenter. Le Président précise que le Conseil de zone est fixé au lundi 30/01/17 et qu'il verra les réactions mais rien à ce jour.

Monsieur VIVIER se réjouit de cet abaissement mais constate que les Bourgmestres de la zone n'ont pas su se mettre d'accord sur le budget de la zone d'où l'intervention du Gouverneur.

Par 16 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil marque accord sur la révision de la dotation 2017 du budget de la zone effectuée par le Gouverneur.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Taxe communale

La circulaire budgétaire du 30 juin 2016 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne pour l'exercice 2017, annonçait l'adoption de mesures d'accompagnement pour aider le secteur carrier suite à l'introduction de la taxe kilométrique.

Le Ministre des Pouvoirs locaux invitait les communes qui le souhaitaient à ne pas lever la taxe sur les mines et sablières au titre de mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique sur les poids lourds, telle que prévu dans le secteur. Une compensation régionale était prévue pour les communes qui feraient ce choix.

Cette compensation serait équivalente au montant des droits constatés bruts de l'exercice 2015 de la taxe en question (1.000.000 € pour Antoing). Si le montant de l'estimation de l'enrôlement pour l'exercice 2017 (1.000.000 €) s'avérait supérieur à ce montant, les communes seraient autorisées à enrôler le montant de la différence. Toutefois, cela ne nous concerne pas vu que ces 2 montants sont identiques.

Les circulaires des 27 octobre et 12 décembre 2016 du Ministre FURLAN (et postérieures à la décision du Conseil Communal du 29 septembre 2016) apportent des précisions en la matière. Dans notre cas, avec un montant identique quant aux droits constatés bruts 2015 et au montant de la taxe à enrôler, deux solutions s'offrent à nous :

- 1) Soit exécuter la décision du Conseil communal du 29 septembre 2016 approuvée par le gouvernement wallon en date du 10 novembre 2016 ;
- 2) Soit la commune abroge la délibération précitée auquel cas la commune adopte la compensation régionale dont le montant est identique à celui de la taxe.

Afin d'aider et soutenir le secteur carrier, il est proposé au Conseil communal de choisir la 2^{ème} solution et donc d'abroger sa décision du 29 septembre 2016 votant, pour l'exercice 2017, la taxe annuelle directe de répartition sur les carrières et sablières et d'opter pour la compensation octroyée par le Gouvernement wallon.

Monsieur VINCENT demande dans quelle mesure les carrières sont impactées par la taxe kilométrique. Le Directeur Général annonce 20 à 30 centimes la tonne extraite. Monsieur VINCENT désirant des précisions quant à ce montant, le Directeur Général lui répond qu'il n'a pas d'autres éléments en sa possession. Monsieur VINCENT estime que les carriers ne sont pas impactés par cette taxe et qu'il s'agit ici d'accorder une aide directe à un secteur particulier. Cette proposition est faite dans un contexte très mauvais, cette taxe est mal ficelée.

Monsieur VIVIER ne voit pas pourquoi on abrogerait cette taxe. Lessines ne le fait pas. Pour lui, cette proposition vise à suivre nos voisins politiques de Tournai afin qu'ils puissent obtenir un surplus de recettes pour leur taxe (on parle de 700.000 € au lieu de 590.000 €).

Le Président rétorque que le Collège Communal d'Antoing a pris sa décision bien avant celui de Tournai et réfute totalement cette allégation.

Madame Sabine MAHIEU tient à rappeler que cette taxe sur les carrières est quelque part une compensation des nuisances supportées par la population, population qui elle paye ses taxes et ses impôts !

Le Directeur Général précise que d'autres secteurs sont concernés par les prises de position de la Région Wallonne par rapport aux impacts de la taxe kilométrique. Celles-ci concernent notamment les secteurs agricoles du lait et de la betterave ainsi que certains secteurs de transports (au total 17 secteurs seraient concernés par des mesures de compensation) mais ces mesures n'ont aucun impact sur les communes. Il rappelle en outre que le Collège a pris la précaution de s'assurer de la perception totale de cette taxe quoiqu'il arrive par rapport à une éventuelle attaque en justice de cette mesure proposée par la Région Wallonne.

Par 13 voix pour et 5 abstentions (Groupe GO et UCA), le Conseil décide d'abroger sa décision du 29 septembre 2016 votant, pour l'exercice 2017, la taxe annuelle directe de répartition sur les carrières et sablières et d'opter pour la compensation octroyée par le Gouvernement wallon.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Biens immobiliers

Vente de gré à gré d'une parcelle de terre sise Verte Herbe à Antoing

La ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section C 70 n sise Verte Herbe à Antoing pour une contenance totale de 5a65ca. Il s'agit de la parcelle représentant le chemin reliant la Verte Herbe à la rue de Péronnes.

Nous avons été contactés par Monsieur BRUNOOGHE qui vient d'acquérir le bien sis Verte Herbe, 24 à 7640 Antoing afin de lui céder une parcelle à prendre dans ce terrain pour une contenance de 25 centiares. Il s'agit pour lui d'agrandir son jardin suite à l'obtention d'un permis d'urbanisme pour l'extension de l'habitation. Cette bande de terre n'apporte aucune plus-value particulière pour la Commune.

Le Comité d'acquisition des immeubles a estimé le bien à 2.000 euros. Le principe de vente a été soumis à des mesures particulières de publicité et personne ne s'est manifesté. Considérant que Monsieur BRUNOOGHE a lui seul intérêt dans l'acquisition de ce morceau de terre vu qu'il est situé sur la largeur de sa propriété, à l'arrière de celle-ci et qu'il a dressé une promesse d'achat au montant tel que défini par le comité d'acquisition

Il est proposé au Conseil :

- De vendre de gré à gré une partie du bien cadastré section c 70 n sis Verte Herbe à 7640 Antoing pour une contenance de 25 centiares (selon le plan de géomètre dressé par Monsieur PIODA de référence M160702) à Monsieur BRUNOOGHE, actuellement domicilié à la rue de l'Echo des Carrières, 14 à 7536 Vaulx
- De conditionner la vente au fait qu'en aucun cas celle-ci n'entravera le libre passage des piétons sur le solde du chemin
- De charger le comité d'acquisition des immeubles de la passation de l'acte
- De mandater le bourgmestre et le directeur général afin de représenter valablement la Ville d'Antoing
- D'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire
- Tous les frais liés à cette vente (géomètre, division,...) seront pris en charge par l'acquéreur

A l'unanimité, le Conseil approuve cette vente.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Bail commercial

Cession de bail commercial pour l'établissement « Le Scaldis »

Le Conseil prend connaissance de la demande d'autorisation de la SPRL Distri-Dubuisson de céder son bail commercial conclu le 1^{er} septembre 2014 avec la Ville. Il souhaite le céder à sa filiale, la SCRL Distri-Boisson, dont il détient un peu plus de 60% des parts.

Le cessionnaire (Distri-Boisson) s'engage à respecter le bail initial et devient notre locataire. Toutefois, le cédant (Distri-Dubuisson) reste solidaire de toutes les obligations qui découlent du bail initial.

Cette session prendrait cours le 1^{er} février 2017.

A l'unanimité, le Conseil marque accord sur la cession de bail commercial.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Environnement

Adhésion de la commune à la Convention des Maires et introduction d'une candidature dans l'appel à projet POLLEC 3

La Convention des Maires est un mouvement européen de premier plan rassemblant les collectivités locales et régionales désireuses de lutter contre le changement climatique et pour la mise en œuvre de politiques énergétiques durables. Par cette convention les signataires reconnaissent que le changement climatique est déjà à l'œuvre et constitue l'un des plus grands défis mondiaux de notre temps. En signant cette convention, les communes s'engagent principalement à réduire les émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre sur leur territoire d'au moins 40 % à l'horizon 2030 (par rapport à la situation de 1990).

Il est proposé au Conseil Communal d'adhérer à la Convention des Maires et de charger le Bourgmestre de sa signature.

Par ailleurs, la Région wallonne a lancé un appel à projet Pollec 3 par lequel les communes et intercommunales sont invitées à initier le processus de transition énergétique dans lequel la Wallonie s'est engagée. Concrètement les communes sont conviées à mettre en place une Politique Locale Energie Climat dans le cadre de la Convention des Maires. Cet appel à projet permet aux communes de prétendre à des aides pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments (UREBA) et des dispositifs de prêts à taux zéro afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

L'intercommunale IDETA soutient actuellement un groupe de commune de Wallonie picarde qui ont déjà ratifié la Convention des Maires. L'appel à projet POLLEC 3 déclare éligibles à poser candidature les structures supra-locales (dont les intercommunales) proposant des services d'accompagnement pour des communes qui ne se sont pas engagées dans les campagnes POLLEC 1 et 2.

Il est proposé au Conseil Communal :

- de poser la candidature de la Commune dans l'appel à projets POLLEC 3 à travers une structure supra-locale mise en place par IDETA ;
- de s'engager à finaliser le Plan d'Action Local pour l'Energie Durable et le Climat au plus tard pour juin 2018 à travers le soutien fourni par la structure supra-locale;

- de rejoindre le groupe « Wallonie Picarde Energie Positive » regroupant les communes déjà signataires de la Convention des Maires et IDETA ;
- de désigner Messieurs Boucaut et Lekoeuche en tant que gestionnaires du projet au sein de la commune pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action Energie Durable et Climat.

Le Directeur Général présente la philosophie de la Convention des maires, les objectifs poursuivis, les rôles des différents partenaires ainsi que des actions concrètes qui ont déjà ou seront prochainement menées.

Monsieur VINCENT ne se montre pas opposé à l'idée car il s'agit d'un beau cahier d'intentions. Cependant, les moyens mis en place actuellement lui semblent anecdotiques. Par ailleurs, il souhaite que la minorité soit associée à la réflexion sur le futur Plan d'Actions. Il rappelle ses demandes de rencontre avec les syndicats et les clubs sportifs restées sans lendemain. La minorité demande peu de choses mais cela n'est jamais respecté.

Monsieur VIVIER précise que ce projet s'applique à l'ensemble du territoire. Cependant, il attire l'attention sur les limites déjà atteintes par certaines entreprises en matière environnementale notamment le secteur carrier qui a récemment annoncé ne plus savoir améliorer son impact sonore. Il faudrait éviter d'imposer des contraintes trop lourdes.

Le Directeur Général signale que, outre les investissements à faire dans les bâtiments communaux, les efforts devront se concentrer principalement sur le citoyen notamment au niveau du logement ou en termes de mobilité. Les multinationales atteignent déjà, pour la plupart, les objectifs fixés par la Convention des Maires car elles doivent notamment respecter des quotas de CO2 sous peine d'être pénalisées par des sanctions financières lourdes. Au niveau des carriers, on sait notamment les efforts consentis au niveau des rejets ainsi que dans le transport par voie d'eau. Le Plan d'Actions permettra de définir les mesures les plus efficaces pour réduire l'empreinte écologique du territoire communal.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Circulation

Règlement complémentaire de roulage – création d'un emplacement pour personne handicapée rue du Burg à Antoing, du côté pair, le long du n°16.

Par 16 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil approuve ce règlement.

Agent traitant : Martine ROOS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Aide en services

- a) Octroi d'une aide en service pour l'occupation de la salle communale de Maubray par le cercle « Le Montbrétia »

Occupation de la salle communale de Maubray par le cercle « Le Montbrétia » les 20 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai et 2 juin 2017.

Aide en service de 750 €

A l'unanimité, le Conseil approuve cette aide en services.

b) Octroi d'une aide en service à la troupe de théâtre du Sacré-Cœur pour prêt de matériel et occupation de la salle du Scaldis

- Prêt de matériel pour un montant de 82 € (200 chaises, 4 tables et 4 tables dinatoires) ;
- Location salle du Scaldis (7) pour un montant de 4.900 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette aide en services.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

13. Procès-verbaux

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur les procès-verbaux des deux séances du 15 décembre 2016.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Questions orales

Monsieur VINCENT demande si le particulier peut encore se fournir en sel de déneigement auprès des services communaux. Monsieur DESMET précise que des sacs seront déposés en certains endroits et qu'il est possible de se fournir en sel auprès des ateliers communaux. Il préfère néanmoins éviter que trop de personnes se présentent au service des travaux. Une communication sera envisagée à l'avenir pour le citoyen.

Monsieur VIVIER rappelle l'annonce faite lors des vœux sur le projet de la Marina subsidié à raison de 2 millions d'euro. Qu'en est-il des problèmes entre le PYC et le TYC ? Un accord a-t'il été trouvé ? Quid de l'avenir de ces deux Asbl ? Quid des travaux envisagés ? Quid du remboursement de travaux antérieurs ?

Le Président précise que des travaux de restauration de la toiture du club house ont été effectués avec des subsides d'infraports qui avait refusé à l'époque d'investir sans une prolongation de la convention d'occupation des lieux par le PYC. Cette convention avait été prolongée jusqu'en 2034. A ce moment, le projet de la Marina n'existait pas. Par la suite, l'Europe a approuvé le Master Plan dressé par l'intercommunale IDETA pour un montant de 7 millions d'euro dont 2,2 millions pour la Marina. En ce qui concerne les clubs, la Commune ne désire pas intervenir dans le conflit opposant les deux clubs et espère que la raison l'emportera pour le bien de l'avenir du site.

Le Directeur Général ajoute que le Conseil d'Administration du PYC a officiellement annoncé son accord pour mettre fin à la convention d'occupation tant sur la voie d'eau que sur la partie terrestre. Cela était une condition sine qua non pour la poursuite du projet de la Marina. En effet, l'Europe impose que le bénéficiaire public des subventions ait l'entière mainmise sur les terrains concernés.

Cette convention de fin de droit du PYC sera d'ailleurs présentée lors du prochain Conseil Communal. Dès lors, plus rien ne s'oppose à la poursuite du projet à commencer par l'élaboration des cahiers des charges pour la désignation d'un auteur de projet et pour la gestion future du port, cahiers des charges qui seront également soumis au Conseil lors d'une prochaine séance. Au sujet de la gestion future du port, le PYC sera évidemment invité à participer au marché public mais rien ne garantit qu'il l'emportera. Toute une série de critères d'attribution seront définis dans ce cahier des charges et le PYC a certainement des atouts à faire valoir, sa gestion depuis de nombreuses années ayant toujours été unanimement reconnue.

Monsieur VIVIER revient sur la problématique des déchets et notamment sur les bretelles d'accès et de sortie de la Nationale 52. Ne pourrait-on par exemple installer une caméra sur bretelle d'accès près de Saint-Druon où les déchets foisonnent ?

Le Directeur Général signale que, dans le cadre du projet Be Wapp, une série de lieux (22 au total dont ces bretelles ainsi que la N503) font l'objet d'une surveillance accrue d'un membre du personnel afin de déterminer les meilleurs moyens d'action. L'intercommunale IPALLE s'est par ailleurs également associée à ce projet et deux sites seront ciblés par elle à savoir la N52 (chaussée de la Sucrierie) et la N507 (Chaussée de Tournai).

Madame Marie MAHIEU signale que les charrois de gros tonnage sillonnent de plus en plus les rues de nos villages, y compris par des tracteurs. Cela leur permet d'échapper en partie à la fameuse taxe kilométrique. Ne pourrait-on pas mettre en place une interdiction à l'instar des communes voisines de Péruwelz et Brunehaut ? A la rue de Gaurain, les plus de 7,5 tonnes sont interdits. Pourquoi ne pas l'envisager ailleurs ?

Le Président précise que Brunehaut a pris une interdiction de poids lourds sur la N507 qui traverse Bléharies et Hollain. Le Collège est conscient du problème que le charroi de gros tonnage peut poser mais il s'agit souvent de charroi local (livraisons diverses, entreprises locales, ...). Les services de police seront sensibilisés afin de déterminer ce qu'il est possible de faire. Les tracteurs notamment doivent emprunter les voiries communales. Idem pour les gros engins agricoles. Nous sommes à vos propositions et solutions à étudier pour réduire les nuisances.

Le Président interrompt la séance publique et prononce le huis clos.

La séance est levée à 20 h 05.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS